

Séance ordinaire du 6 juin 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2014.
- 1.3 Demande d'opinion juridique pour l'éligibilité des propriétaires des campings sur la liste électorale municipale - les campings du Canard Blanc, le Paradis du Campeur et le Fer à Cheval.
- 1.4 Congrès 2014 de la FQM du 25 au 27 septembre au Centre des congrès à Québec.
- 1.5 Demande au MAMOT pour des modifications à la législation municipale : règles d'appels d'offres et transmissions électroniques.
- 1.6 Rencontre des nouveaux propriétaires le 9 août au lieu du 2 août 2014.
- 1.7 Information et suivi sur le congrès de l'UMQ 2014 (Louise Houle Richard).

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2014.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Indicateur de gestion 2013.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Procès-verbal du comité de la gestion financière et ressources humaines du 20 mai.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 5.1 Adoption d'une directive opérationnelle pour les pompiers à statut particulier.
- 5.2 Facturation pour services incendie à des non-résidents lors d'un accident – règlement 456-2014 de la municipalité de Lac-Simon.
- 5.3 Embauche de deux pompiers étudiants et deux pompiers à temps partiel.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Procès-verbal du comité des Travaux publics et infrastructures du 14 mai 2014.
- 6.2 Procès-verbal de l'ouverture des soumissions de 3 km d'asphaltage au Rang 4 Sud – octroi de contrat.
- 6.3 Adoption du règlement numéro 462-2014 concernant les travaux au Rang 4 Sud à Lac-Simon.
- 6.4 Travaux de réfection des fossés au Rang 4 Sud/offres de service.
- 6.5 Autorisation de signature avec Laurentide Re-Sources inc. /produits R.D.D.
- 6.6 Vente de biens municipaux/appel d'offres.
- 6.7 Demande d'appui de la municipalité de Plaisance au sujet de la fermeture du pont situé sur la route 148.
- 6.8 Demande de signalisation routière à l'hôtel de ville, au chemin 1084 chemin du Tour-du-Lac, au chemin Sabourin et au Rang 4 Sud.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 État de la situation de l'écocentre: publicité, panneaux et autorisations.
- 7.2 Autorisation pour l'envoi du devis des fosses septiques.
- 7.3 Assemblée publique de consultation le 10 juillet à Lac-Simon au sujet du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.
- 7.4 Demande des propriétaires au 152, chemin du Domaine des Cèdres.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 26 mai 2014.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES

- 10.1 Dossier de la Fête nationale du Québec édition 2014. Programme d'assistance financière 2014 et programmation de la journée.
- 10.2 Programmation de l'activité du 19 juillet 2014/barbecue du lac Simon /entente vignette avec le centre Touristique du lac Simon.

11. ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES

- 11.1 Invitation à participer aux 18es Journées de la culture et déclaration municipale.
- 11.2 Programme de soutien à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais.
- 11.3 Demande d'aide financière – financement Agricole Canada/jardin communautaire.

11.4 24e Gala Loisir sport Outaouais/participation.

11.5 Adhésions : Corporation Loisirs Papineau et l'Unité Régionale.

11.6 Permis pour les activités physiques sur la plage.

12. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. DIVERS

13.1 Projet de partenariat avec la municipalité de Montpellier et le comité du Lac Croche.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **6 juin 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 30 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**168-06-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**169-06-2014****Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2014.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**170-06-2014****Demande d'opinion juridique pour l'éligibilité des propriétaires des campings sur la liste électorale municipale - les campings du Canard Blanc, le Paradis du Campeur et le Fer à Cheval.**

CONSIDÉRANT QU'une élue désire obtenir des éclaircissements sur l'éligibilité des propriétaires des campings sur la liste électorale municipale;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil demande qu'une opinion juridique soit rendue pour statuer sur l'éligibilité des propriétaires des campings; les campings Canard Blanc, le Paradis du Campeur et le Fer à Cheval sur la liste électorale municipale;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 2

CONTRE = 4

Rejetée à la majorité

c.c. Trésorerie

1.4

171-06-2014

Congrès 2014 de la FQM du 25 au 27 septembre au Centre des congrès à Québec.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance du réseautage que permet ce rassemblement d'élus;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé, le maire suppléant, monsieur Michel Lavigne soient et sont autorisés à participer au Congrès de la FQM, du 25 au 27 septembre 2014 à Québec;

QUE les frais d'inscription au montant de six cent cinquante dollars (650 \$) par personne plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient pris à même les disponibilités des comptes budgétaires 02-11000310 et 02-11005310 « déplacement et hébergement » et 02-11000454 « formation et perfectionnement ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.5

172-06-2014

Demande au MAMOT pour des modifications à la législation municipale : règles d'appels d'offres et transmissions électroniques.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155, doit être donné aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé;

CONSIDÉRANT QUE cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'évolution technologique, il y a lieu que le Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire revoit sa législation;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2011 le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opérations qui augmentent avec les années et la répartition est comme suit depuis plusieurs années :

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2014

Jusqu'à 24 999,99 \$ de gré à gré;

De 25 000 \$ à 99 999,99 \$ invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;

À partir de 100 000 \$ annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT la fluctuation des taxes soient la TPS et la TVQ;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;

QUE ce conseil demande au MAMOT de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux;

Nous proposons les montants suivants :

Jusqu'à 49 999,99 \$ de gré à gré;

De 50 000 \$ à 149 999,99 \$ invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;

À partir de 150 000 \$ annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

ET QUE les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations;

QUE ces montants soient indexés au coût de la vie annuellement;

QU'une copie de la présente soit acheminée aux MRC du Québec, aux municipalités locales de la MRC de Papineau, au MAMOT ainsi qu'au député de Papineau, Monsieur Alexandre Iracà.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

MAMOT

MRC de Papineau

Monsieur Alexandre Iracà, député

1.6

173-06-2014

Rencontre des nouveaux propriétaires le 9 août au lieu du 2 août 2014.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 162-05-2014;

CONSIDÉRANT la demande d'un membre du conseil pour modifier la date de la rencontre;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil change la date du 2 août 2014 pour le 9 août 2014 à la même heure et au même endroit.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.7

Information et suivi sur le congrès de l'UMQ 2014 (Louise Houle Richard).

Madame Louise Houle Richard, conseillère dresse un bilan suite à sa présence au congrès de l'UMQ les 22, 23 et 24 mai dernier. Points clés : charte des municipalités, réseautage et échanges d'informations sur les façons de faire des municipalités. La nouvelle présidente de l'UMQ est madame Suzanne Roy.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

174-06-2014

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **128 410,51 \$** portant les numéros de chèques **10031 à 10174** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **55 781,13 \$** soit adoptée pour un montant total de **184 191,64 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de mai ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de mai reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4**Indicateur de gestion 2013.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le sommaire des indications de gestion de base 2013 conformément à la Loi. Les données seront disponibles sur le site de la municipalité.

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

175-06-2014

Procès-verbal du comité de la Gestion financière et ressources humaines du 20 mai 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 20 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le dépôt du procès-verbal du comité de la Gestion financière et ressources humaines du 20 mai 2014 ainsi que les recommandations apportées au document;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier

4.**COMMUNICATIONS****4.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.**INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****5.1**

176-06-2014

Adoption d'une directive opérationnelle pour les pompiers à statut particulier.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une politique pour éclaircir la situation des pompiers à temps partiel résidents à l'extérieur et limités dans leur participation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies recommande une telle politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique entérine cette recommandation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte une directive opérationnelle pour les pompiers à statut particulier.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

5.2

177-06-2014

Facturation pour services incendie à des non-résidents lors d'un accident – règlement 456-2014 de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QUE des frais sont facturés aux citoyens non-résidents de la municipalité lors de l'utilisation des services incendie selon le règlement numéro 456-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces frais sont de différents montants selon les municipalités causant ainsi une confusion et des délais dans les réclamations aux assurances;

CONSIDÉRANT QU'un problème est soulevé quant à l'interprétation à donner suite au jugement de la cour d'appel en date de février 2001 quant à permettre aux municipalités d'imposer une tarification si le service des pompiers est appelé à ne combattre qu'un incendie sans que la santé et la vie d'une personne ne soient en danger;

CONSIDÉRANT QUE nous comprenons que les pompiers sont aussi des décarcérateurs, car dans le cas de la Ville de Richmond, les pompiers avaient utilisé les pinces de décarcération;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au comité d'incendie de la MRC de Papineau d'étudier la possibilité d'uniformiser les coûts d'utilisation des services incendie lors des sorties pour toutes les municipalités de la MRC de Papineau;

ET de clarifier et d'informer toutes les municipalités quant à la facturation en regard de la raison de l'intervention, et de l'utilisation ou non des pinces de décarcération.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

5.3

178-06-2014

Embauche de deux pompiers étudiants et deux pompiers à temps partiel.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des pompiers étudiants à temps partiel pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies recommande messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre vont terminer leur formation à l'Académie prochainement et possèdent les équipements nécessaires (habit de combat);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service incendie d'embaucher deux pompiers sur la liste de rappel en remplacement, messieurs Julien Brosseau et Mathieu Pelletier en tant que pompier à temps partiel;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre à titre de pompier étudiant pour la saison estivale 2014 au taux horaire de 16,45 \$ l'heure et d'embaucher messieurs Julien Brosseau à titre de remplaçant de pompier à temps partiel pour la saison estivale et Mathieu Pelletier à titre de remplaçant et de pompier à temps partiel au taux de horaire de 16,45 \$.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

Monsieur Samuel Rodrigue

Monsieur Antoine Legendre

Monsieur Julien Brosseau

Monsieur Mathieu Pelletier

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

179-06-2014

Procès-verbal du comité des Travaux publics et infrastructures du 14 mai 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics et infrastructures du 14 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine le dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics et infrastructures du 14 mai 2014 ainsi que les recommandations apportées au document;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les coûts prévus pour les travaux suivants : ponceau chemin Viceroy, ponceau chemin Haut-des-Côtes, chemin de Bellefeuille soient remboursés à même les fonds réservés en Travaux publics (45 000 \$, résolution numéro 286-11-2013).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.2

180-06-2014

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions de 3 km d'asphaltage au Rang 4 Sud.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a planifié la réfection de 3 km de chemin sur le Rang 4 Sud;

CONSIDÉRANT l'autorisation de faire un appel d'offres pour réaliser lesdits travaux (résolution numéro 18-01-2014);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 avril 2014, voir le procès-verbal à cet effet :

	Prix (taxes incluses)
Construction Edelweiss Inc.	578 956,51 \$
Asphalte Desjardins inc.	535 864,68 \$
Pavage Coco	511 727,86 \$
Gestco Infrastructures Inc.	727 128,09 \$
Les Entreprises G. Desjardins	523 397,82 \$
Uniroc Construction Inc.	530 180,00 \$
Construction DJL Inc.	543 163,18 \$
130247 Canada inc./Pavage Inter Cité	543 789,21 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavage Coco est le plus bas soumissionnaire conforme avec un coût de 511 727,86 \$ taxes incluses;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le préambule de la présente résolution soit partie intégrante de ladite résolution;

QUE ce conseil juge opportun de retenir les services de la firme Pavage Coco pour une somme de 511 727,86 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux prévus dans les plans et devis à cet effet pour la réfection de 3 km de chemin sur le Rang 4 Sud;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution et plus particulièrement une entente qui sera rédigée à cet effet;

QUE l'entente sera signée lorsque la municipalité obtiendra la confirmation écrite de l'obtention de l'aide financière relative à la taxe d'accise;

QUE la réalisation des travaux du Rang 4 Sud, ainsi que la provenance des fonds soient spécifiées dans le règlement numéro 462-2014 adopté à cet effet.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.3

181-06-2014

Adoption du règlement numéro 462-2014 concernant les travaux au Rang 4 Sud à Lac-Simon.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le conseil municipal de poursuivre l'amélioration de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles à partir de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2014;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'AUTORISATION

Le conseil est autorisé à faire des travaux sur le Rang IV Sud selon les plans et devis préparés par monsieur François Maillé, annexe « A » ainsi que les travaux de préparation requis par le directeur des Travaux publics, monsieur Thierry Désormeaux, en date du 7 février 2014, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 13 mai 2014, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 EXIGENCES ET RESTRICTIONS

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 605 901,92 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 DÉPENSES

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser la taxe foncière municipale disponible pour la réfection des routes, le fond local réfection des municipalités, l'entretien général – travaux publics et toutes les subventions disponibles pour le type de travaux prévus (TECQ, PAERRL et l'entretien des chemins municipaux).

ARTICLE 5 DÉPENSES EXCÉDENTAIRES

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 PAIEMENT

Le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les déboursés permis en vertu du présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉ EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT**Directeur général et secrétaire-trésorier**

AVIS DE MOTION: 2 mai 2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 juin 2014

RÉSOLUTION # : 181-06-2014

ENTRÉ EN VIGUEUR
ET AVIS DE PROMULGATION : 9 juin 2014

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

6.4**182-06-2014****Travaux de réfection des fossés au Rang 4 Sud/offres de service.**

CONSIDÉRANT l'offre d'Excavation Jacques Lirette pour la réfection de fossés du Rang 4 Sud;

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Yves Lirette pour le transport de matériaux dans le Rang 4 Sud;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise l'embauche d'Excavation Jacques Lirette et l'embauche de Yves Lirette pour la réfection des fossés du Rang 4 Sud pour une somme totale n'excédant pas 15 000 \$ avant taxes;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier est autorisé à payer les factures sur présentation de celles-ci.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

6.5**183-06-2014****Autorisation de signature avec Laurentide Re-Sources inc./produits R.D.D.**

CONSIDÉRANT l'ouverture éminente de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'avoir une entente avec Laurentide Re-Sources inc. pour récupérer certains produits résidus domestiques dangereux;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'entente proposée par Laurentide Re-Sources inc.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Laurentide Re-Sources inc.

184-06-2014

6.6**Vente de biens municipaux/appel d'offres.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se départir de certains biens non utilisés;

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal du Québec à cet effet;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à mettre en vente sur appel d'offres public les biens suivants :

Camion Inter 2005
 Motoneige Skandic 1993
 Réservoir à carburant 2275 litres
 6 pneus 225 70 19.5 (CDMR Ford)

QUE la date limite pour déposer une offre écrite sera le 30 juin à 14 h;

QUE le conseil municipal dévoilera les offres écrites à la séance ordinaire du conseil le 4 juillet 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier

185-06-2014

6.7**Demande d'appui de la municipalité de Plaisance au sujet de la fermeture du pont situé sur la route 148.**

CONSIDÉRANT QUE le MTQ envisage de fermer le pont de la route 148 à l'ouest de l'entrée du village de Plaisance pour une période de plus de dix-huit mois afin d'y effectuer des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il en dépend de notre économie régionale;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil appuie la municipalité de Plaisance et ses municipalités voisines dans leur revendication et demande au MTQ de trouver d'autres alternatives afin de ne pas fermer complètement ledit pont pour effectuer les travaux de réfection.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Municipalité de Plaisance

MRC de Papineau

Directeur régional MTQ

Monsieur Alexandre Iracà, député de Papineau

186-06-2014 **6.8**
Demande de signalisation routière à l'hôtel de ville, au chemin 1084
chemin du Tour-du-Lac, au chemin Sabourin et au Rang 4 Sud.

CONSIDÉRANT QU'il en dépend de la sécurité de nos résidents;

CONSIDÉRANT QUE des modifications peuvent être apportées à notre signalisation afin de sécuriser certains secteurs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier afin de prendre les mesures nécessaires pour rendre uniforme et sécuritaire la vitesse permise au chemin du Tour-du-Lac dans la zone de l'hôtel de ville jusqu'à la plage municipale et au Rang 4 Sud;

QUE ce conseil mandate le directeur des Travaux publics à ajouter la signalisation requise pour sécuriser le chemin au 1084 chemin du Tour-du-Lac, le chemin Sabourin et le Rang 4 Sud.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier
Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

187-06-2014 **7.1**
État de la situation de l'écocentre: publicité, panneaux et autorisations.

CONSIDÉRANT les orientations du conseil en fonction de l'ouverture de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin est la date retenue pour ouvrir ledit écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire informer toute la population sur ladite ouverture;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise l'achat d'une publicité pour une somme de trois-cent-soixante-neuf dollars (369 \$) taxes incluses;

QUE ce conseil autorise la signature d'une entente avec la firme RLS pour la location de trois (3) conteneurs pour une période d'essai;

QUE ce conseil autorise l'achat de panneaux de signalisation pour l'ensemble de notre territoire afin d'indiquer l'endroit où se trouve l'écocentre et les heures d'ouverture;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un panneau à l'entrée de l'écocentre afin d'indiquer les matériaux récupérés et ceux qui ne le sont pas;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à obtenir toutes les permissions requises des différents ministères pour la réalisation dudit projet;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier est autorisé à payer les factures afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
Municipalité de Chénéville

7.2

188-06-2014

Autorisation pour l'envoi du devis des fosses septiques.

CONSIDÉRANT QUE le contrat systématique de vidange de fosses septiques vient à échéance en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire un appel d'offres pour les quatre prochaines années en fonction du règlement sur la vidange des fosses septiques;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à préparer et envoyer les devis pour obtenir des offres conformément à la Loi;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert sera autorisé à signer tous les documents en rapport à la réalisation de la présente résolution et que si des modifications importantes devaient être apportées, le directeur général/secrétaire-trésorier en informerait le conseil à une session ultérieure.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.3

Assemblée publique de consultation le 10 juillet à Lac-Simon au sujet du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.

La MRC de Papineau entreprend sa tournée pour la révision de son schéma d'aménagement révisé, une rencontre se tiendra à l'hôtel de ville le 10 juillet à 19 h. Un deuxième projet de règlement a été adopté à cet effet par la MRC de Papineau.

7.4

189-06-2014

Demande des propriétaires au 152, chemin du Domaine des Cèdres.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont soumis une demande écrite au conseil concernant une problématique de mur de soutènement au lac;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont suivi les démarches appropriées en demandant une autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT le refus du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de donner suite aux demandes des propriétaires cités ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se questionne sur la sécurité du bâtiment dans l'éventualité où aucune modification ne soit apportée au rivage pour supporter la construction;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à ce que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révise la décision numéro A530.2-0642, concernant la propriété située au 152 du chemin du Domaine des cèdres afin de permettre l'érection d'une construction afin de soutenir la propriété et d'éviter toute future érosion.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Propriétaire du 152, chemin du Domaine des Cèdres

8.
COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1
Aucun dossier à l'ordre.

9.
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1
Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 26 mai 2014.

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre sera le 16 juin 2014.

10.
ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES

10.1
Dossier de la Fête nationale du Québec édition 2014. Programme d'assistance financière 2014 et programmation de la journée.

La programmation a été établie pour le 24 juin et sera publiée sur notre site internet sous peu. La municipalité a obtenu une aide financière de neuf-cent-trente-deux dollars (932 \$) pour la réalisation de l'activité.

10.2
Programmation de l'activité du 19 juillet 2014/barbecue du lac Simon /entente vignette avec le centre Touristique du lac Simon.

La programmation a été établie pour le 19 juillet et sera publiée sur notre site internet et dans les commerces. L'activité se déroulera sur la plage du centre touristique du lac Simon.

11.
ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES

190-06-2014 **11.1**
Invitation à participer aux 18es Journées de la culture et déclaration municipale.

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lac-Simon et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal;

QUE la municipalité de Lac-Simon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

QUE ce conseil autorise l'engagement de dépenses pour les journées des 26, 27 et 28 septembre 2014, n'excédant pas trois cent cinquante dollars (350 \$) pour compléter si nécessaire les sommes déjà budgétées à cet effet avec le comité de la bibliothèque de la municipalité de Chénéville;

QUE ce conseil entérine la programmation déposée et qui sera publiée sous peu dans l'onglet prévu à cet effet dans le cadre des 18^e Journées de la culture.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

191-06-2014 **11.2**
Programme de soutien à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE la CRÉO met à la disposition des municipalités de la région des sommes d'argent afin d'encourager la valorisation du patrimoine locale;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal de Lac-Simon désire obtenir de l'aide financière afin de réaliser un soutien pour permettre aux résidents et visiteurs d'avoir accès à un parcours patrimonial à Lac-Simon;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant afin de compléter la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien, à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais offerte par la CRÉO (Conférence régionale des élus de l'Outaouais)

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier
CRÉO

11.3

192-06-2014

Demande d'aide financière – financement Agricole Canada/jardin communautaire.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le conseil municipal de participer au programme de village nourricier (voir la résolution numéro 155-05-2014);

CONSIDÉRANT la participation citoyenne intéressante lors de l'activité de la plantation d'arbres le 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'une autre aide financière pourrait être financée en y ajoutant un jardin communautaire et des aménagements nécessaires à l'exploitation du jardin;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet pourrait être financé par le Financement Agricole Canada (FAC);

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil demande une aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) pour permettre l'aménagement d'un jardin communautaire dans le cadre du projet de village nourricier;

QU'UNE demande soit envoyée à Financement Agricole Canada.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. FAC

11.4

193-06-2014

24e Gala Loisir sport Outaouais/participation.

CONSIDÉRANT le 24^e gala Loisir sport Outaouais le 11 juin prochain à 19 h à la maison des Citoyens de Gatineau;

CONSIDÉRANT la mise en nomination de madame Josiane Papin à titre de bénévole de l'année;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour mesdames Chantal Crête et Odette Hébert, conseillères, au coût total de cinquante dollars (50 \$) par le directeur général/secrétaire-trésorier et que la conseillère responsable du projet soit madame Chantal Crête.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Madame Odette Hébert
Madame Chantal Crête

194-06-2014

11.5

Adhésions : Corporation Loisirs Papineau et l'Unité Régionale.

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil autorise les adhésions suivantes :

Corporation Loisirs Papineau	60,00 \$
URSLO	127,05 \$

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
CLP
URSLO

195-06-2014

11.6

Permis pour les activités physiques sur la plage.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise des activités physiques en collaboration avec madame Marie-Christine Filion du Manoir de l'Énergie Plus;

CONSIDÉRANT les dispositions à cet effet dans le règlement municipal;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil mandate le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert ou son représentant à préparer les permis nécessaires à la réalisation des activités physiques sur la plage municipale, et ce, gratuitement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Madame Marie-Christine Filion

12.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

DIVERS

13.1

196-06-2014

Projet de partenariat avec la municipalité de Montpellier et le comité du Lac Croche.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres du conseil de Lac-Simon de maintenir une étroite collaboration avec les membres du conseil de la municipalité de Montpellier afin de promouvoir les activités du comité du Lac Croche et du développement potentiel du lac Blais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lac-Simon croit opportun pour les amateurs de pêches et de plein air d'avoir cette alternative d'activités à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil voit aussi une opportunité de développer le lac Blais situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon pour des activités de pêches et de plein air;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller;

QUE ce conseil autorise le paiement de trois mille dollars (3 000 \$) à l'organisation du Lac Croche;

QUE ce conseil demande que soit formé rapidement un comité commun avec trois (3) membres du conseil de Montpellier et trois (3) membres du conseil de Lac-Simon pour analyser tout le potentiel du développement du lac Blais et trouver des alternatives à la rentabilité de l'association du Lac Croche et du lac Blais;

ET QUE trois membres du conseil de Lac-Simon puissent siéger au comité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

L'Association du Lac Croche

Municipalité de Montpellier

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 47

Nombre de personnes : 40

15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

197-06-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier